

A NE PAS FAIRE



LE BRUIT



N'utilisez pas d'appareils bruyants pendant la nuit : machine à laver, aspirateur, matériel de bricolage...



En journée comme de nuit, écoutez la musique et regardez la télé à un volume sonore raisonnable.



Lors de vos soirées, veillez à ne pas faire de bruit pour préserver la tranquillité de votre résidence.



Votre sol est le plafond de votre voisin du dessous. Pensez à mettre des chaussons pour limiter le bruit.

LES ANIMAUX / LA PROPRETÉ



Ne laissez pas votre chien aboyer, ni faire ses besoins dans l'immeuble. A l'extérieur, les déjections doivent être ramassées. Enfin, les chiens doivent toujours être tenus en laisse.



Les halls, caves, abords d'immeubles et espaces publics ne sont pas des lieux de stockage, ni des décharges. Les objets encombrants doivent être déposés en déchetterie, sous peine d'amende.

LA SÉCURITÉ



N'occupez pas les halls et les escaliers. De plus, pour la sécurité de tous, veillez à ce que la porte d'entrée soit toujours bien fermée. Enfin, il est strictement interdit de fumer dans la résidence.



Les halls et escaliers ne sont pas des espaces de jeux pour enfants.